

CALENDRIER

MAI

Journées européennes des Moulins au Moulin de Mandy du 18 au 20 mai, pendant le weekend de l'Ascension

JUIN

Bal folk au Moulin de Mandy le mardi 5 juin à 20h00 avec « Les Artisans » (pique-nique collectif à partir de 19h00)

Spectacle des enfants de la Courte Echelle :

- Pranles les 9 et 10 juin 2012 à la Salle Paroissiale. Attention, cette année les horaires changent : représentations à 15h00 le samedi et le dimanche.
- Les Ollières le samedi 16 juin 2012 à 20h30

Biassou :

Soirée des Feux de la St Jean le vendredi 15 juin à partir de 19h00 sur le site du Théâtre de Verdure

Fête à l'école le samedi 23 juin :

Concours de pétanque avec les enfants l'après-midi
Spectacle des élèves à 17 h
Repas produits du terroir: 14 € / adultes, 6 € / enfants, gratuits moins de 6 ans. Les inscriptions se font à l'école (boîte aux lettres ou téléphone) avec paiement jusqu'au 18 juin.

Théâtre chez l'habitant le samedi 30 juin au Clap :

« Une demande en mariage » de Tchekhov avec l'association LARSEN'HIC



JUILLET

Concert au Théâtre de verdure le vendredi 20 juillet à 21h00 avec « Ukansing », quartet de jazz

AOUT

Ball-Trap de l'ACCA le weekend des 4 et 5 août

Concert au Théâtre de verdure le jeudi 9 août à 21h00 avec les « Flonflons Flingueurs »

Spectacle « Mandyraton » du 9 au 14 août au Moulin de Mandy

SEPTEMBRE

Spectacle proposé par la Communauté de Communes dans le cadre de la programmation culturelle intercommunale « Les 3 saisons d'Eyrieux aux Serrres 2012 » le samedi 8 septembre à 20h30 au Théâtre de Verdure : « Boireaud et Marcus » (chansons au lait cru)

Journée du Patrimoine au Moulin de Mandy les 15 et 16 septembre

Plus de renseignements sur le site Internet de la commune: www.pranles.fr



www.pranles.fr

Pranles infos

n° 9

REUNIONS DE QUARTIER

Depuis 2009 la municipalité n'était pas retournée au contact des habitants. Ce sera chose faite bientôt avec les réunions de quartier édition 2012 qui vont avoir lieu entre le 29 mai et le 10 juillet prochains. L'occasion de se rencontrer à nouveau pour faire le point de ces 4 années de mandature depuis les élections municipales de 2008, de poser des questions et de s'informer tout en passant un bon moment avec les habitants de son quartier puisque traditionnellement les réunions se terminent toujours dans une ambiance conviviale autour d'un verre.

Prenez date et retrouvez-nous le :

Mardi 29 mai à 19h00 à la salle Albert Vernet pour le quartier de « la Sagnole » qui concerne les hameaux de Bernégri, le Narsas, Pivernet, le Petit Pont, le Vernas, les Auches, Aunaves, Font Sallée, la Gardonne et bien sur la Sagnole.

Vendredi 1er juin à 19h00 à la salle Robert Delon pour le quartier « le Pré-Boyon » autour des hameaux du Monteillas, le Masson, Alisse, le Pré, les Roches, Pont de Boyon, la Sèlve, Combautas, le Mas de Boyon, Cognac, le Bois et le Moulin de Mandy.

Mardi 12 juin à 19h00 à la salle Robert Delon pour le quartier du « Village » qui regroupe les hameaux de la Fontaine de la Pize, la Pize, le Coin, la Fare, la Réviscole, le Bouschet, les Rebouls, Plaine Sèlve, Franchassy, Joanny, le Ranc, Chazalet, Planchériol, les Vignes, la Sagne, le Navalet, le Serret, Lafarge, le Village, Mandy, la Crotte, Très le Serre, Prahinou, Saint-Jean, Bellevue, le Clap, le Pré du Clap, Le Faure, Charbonnier et le Cabanon.

Mardi 26 juin à 19h00 à la salle Robert Delon pour le quartier de « Lavayas » avec les hameaux du Cordon Blanc, les Rocs, la Routisse, Lavayas, le Perrier, les Roulands, le Loup, la Pizette, la Ferrière, le Goutoulas, les Granges, la Garde, le Vabre et Pont d'Auzène.

Mardi 10 juillet à 19h00 à la salle Robert Delon pour le quartier de « la Charrière ». Hameaux concernés : la Grange, la Charrière, la Roulande, la Pranlette, Chamarouan, le Temple, les Crozes, le Coulet, le Vernet, Eyrebonne et la Riaille.

2012: ANNEE ELECTORALE, «AUX URNES CITOYENS»

Spéciale élections législatives

Les urnes viennent de désigner celui qui aura la lourde charge de veiller au respect de la Constitution, d'assurer le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'Etat, d'être le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire dans le respect des traités, de nommer le gouvernement pour la conduite de la politique de la Nation.

Ce moment clé de l'expression de notre démocratie (choix de l'exécutif), est immédiatement suivi d'un autre instant fort du débat public, tout aussi essentiel, qui nous renverra dans l'isolement pour, cette fois, désigner nos représentants à l'Assemblée Nationale, c'est à dire nos députés.

Mais au fait, quand, comment, qui, pourquoi ? Petit retour à nos leçons d'instruction civique...

Rappelons tout d'abord que l'Assemblée nationale constitue, avec le Sénat, le Parlement qui assure le pouvoir législatif. Plus précisément, le Parlement vote la loi, il contrôle l'action du Gouvernement, il évalue les politiques publiques.

(suite en page centrale)

BIASSOU

Cette année encore la soirée des Feux de la St Jean sera organisée par les membres actifs du CCAS avec la participation de quelques bénévoles.

C'est toujours l'occasion de passer un bon moment autour du « Biassou » et d'un bon feu de joie qui traditionnellement fête le passage du solstice d'été. Pour les pranlins, cette soirée est aussi un acte de solidarité puisque les bénéfices dégagés sont offerts au CCAS.

Nous vous attendons donc le vendredi 15 juin à partir de 19h00 sur le site du Théâtre de Verdure

Une réunion de préparation est organisée le 23 mai prochain à 20h30 dans la salle Robert Delon, tous les volontaires sont les bienvenus. N'hésitez pas à venir rejoindre l'équipe d'organisation de cette soirée, son succès dépend aussi de toute l'aide que chacun pourra apporter.

NOUVEAU SUR LE SITE INTERNET

Vous avez un talent ou une activité que vous exercez sur la commune et vous souhaitez en informer vos concitoyens. Un nouvel espace vous est ouvert sur le site Internet de Pranles :

Onglet « Vos activités »

Artisans, créateurs, commerçants, artistes et autres acteurs de la vie culturelle et économique de Pranles, cet espace vous est dédié.

Vous pouvez laisser vos coordonnées, communiquer sur vos activités ou bien encore informer sur un événement que vous organisez, du moment que cela a un lien avec notre commune et que vous êtes à jour des formalités professionnelles et des assurances.

Laissez un message par le biais de la rubrique « contact » ou par mail à l'adresse :

pranlesmairie@gmail.com

La Commission Information et Communication se réserve le droit de refuser de mettre en ligne toute information ne respectant pas les critères énoncés, ne garantissant pas le respect de la sécurité, la tranquillité et la salubrité publique ou susceptibles de présenter des dérives sectaires ou autres.



CALENDRIER

La programmation Culturelle 2012 vous propose...



Un concert le vendredi 20 juillet avec « Ukansing »

Le quartet Ukansing est une formation qui reprend les standards de la pop et de la chanson française de « Emmenez moi » à « Billie Jean ». Il joue, s'approprie et improvise sur ces nouveaux standards.

Les arrangements proposés et la composition du groupe (saxophone, guitare, contre-basse, batterie) permet d'aborder ce répertoire avec un son résolument jazz.

Vous redécouvrirez avec surprise ces chansons que vous connaissez tous.

Un spectacle concert le jeudi 9 août avec les « Flonflons Flingueurs »

Les 4 Flonflons flingueurs revisitent la chanson en pillant impunément le trésor de perles qu'ont entassé bluesmen, jazzmen, poètes, rockers et moqueurs. Armés de cordes et de peaux ils vous livrent leurs versions d'histoires écrites par des compositeurs inspirés pour créer un univers acoustique où les voix ont la part belle. Ici, c'est tout naturellement que Kate Bush voisine avec Nino Ferrer, Brel avec Presley, Mistinguett avec Joe Strummer, Trénet avec les Muppets ou Gotainer avec Nina Simone. Entre valse et java, folk et rock, ces histoires qui parlent de la vie se guincent et se dégustent, se chantent et se partagent... Le gang des Flingueurs n'attend que vous pour ouvrir le coffre...



A 21h00 au Théâtre de Verdure

(suite de l'article «2012: ANNEE ELECTORALE»)

Désignation des députés

Si les Sénateurs sont élus au suffrage indirect en assurant la représentation des collectivités territoriales, les députés sont, eux, élus au suffrage universel direct uninominal (un seul nom) majoritaire (est élu le candidat qui a obtenu la majorité absolue) à deux tours (pour être sélectionné pour le 2ème tour, il faut avoir rassemblé sur son nom au moins 12,5% des suffrages exprimés). Les députés sont au nombre de 577, représentant chacun une circonscription.

Pour être électeur, il faut d'une part être électeur, c'est-à-dire être âgé de 18 ans au moins, être de nationalité française, jouir de ses droits civiques, et d'autre part, être inscrit sur les listes électorales.

Pour être candidat aux élections législatives, il faut remplir les conditions pour être électeur, ne pas être sous le coup d'une inéligibilité prononcée par le juge administratif ou le Conseil constitutionnel, ne pas être placé en tutelle ou en curatelle, avoir satisfait aux obligations imposées par le service national. Le code électoral fixe en outre un certain nombre de cas d'inéligibilité liée aux fonctions exercées.

Les élections législatives ont lieu tous les cinq ans, sauf dissolution de l'Assemblée nationale par le Président de la République, qui dispose du pouvoir de provoquer des élections anticipées.

Chaque député est élu dans une circonscription dont les limites sont fixées, à l'intérieur des départements et des collectivités d'Outre-mer, par le code électoral sur des bases démographiques : les circonscriptions doivent représenter un nombre comparable d'habitants afin de respecter le principe d'égalité devant le suffrage.

Pranles fait partie de la 1ère des 3 circonscriptions que compte le département de l'Ardèche. Elle regroupe les cantons de Bourg-Saint-Andéol, Le Cheylard, Chomérac, Privas, Rochemaure, Saint-Martin-de-Valamas, Saint-Pierreville, Vernoux-en-Vivaraire, Viviers, La Voulte-sur-Rhône.

Le député est élu avec un suppléant, qui pourra dans certains cas, définis par la loi, être appelés à remplacer le titulaire « empêché ». Ces cas sont les suivants: décès, nomination du député au Gouvernement ou au Conseil constitutionnel et prolongation au-delà de six mois d'une mission temporaire confiée par le Gouvernement. En revanche, dans tous les autres cas, le suppléant ne remplace pas le député et une élection partielle pour la circonscription concernée est organisée.

Fonctionnement de l'Assemblée nationale

Les travaux des députés s'organisent autour de 3 temps : la législature (5 ans), 5 sessions annuelles d'une durée de 9 mois chacune comportant chacune son calendrier de séances.

Le débat législatif public, préalable au vote, est préparé au sein de groupes de travail spécialisés, appelés commissions qui sont au nombre de 8. Pour mémoire, lors de la session 2008-2009, ces commissions ont fait l'objet de 588 réunions pour 914 heures de travaux, ont conduit 250 auditions et produit 316 rapports.

Les votes à l'Assemblée nationale sont personnels et les possibilités de délégation sont limitées ; les votes sont généralement publics et peuvent avoir lieu à main levée.

Rôle des députés

Bien qu'élu dans une circonscription, chaque député représente la Nation toute entière

Le Parlement vote les lois (la loi est l'expression de la volonté générale). Pour mémoire, le budget de l'Etat relève de la loi (Loi de finances).

Le Parlement partage avec le Gouvernement l'initiative des lois : le Gouvernement dépose des projets de loi, les députés et sénateurs des propositions de loi. A noter que la recherche d'un consensus entre les deux assemblées (par le système dit de la « navette ») prévaut dans la procédure législative, le dernier mot revenant toutefois à l'Assemblée Nationale.

Le Parlement contrôle l'action du gouvernement selon trois modalités : Le gouvernement engage sa responsabilité en posant la question de confiance, les députés peuvent déposer une motion de censure, l'engagement de la responsabilité du gouvernement est posé sur le vote d'un texte.

Le Parlement évalue les politiques publiques. À cet effet, l'Assemblée nationale dispose de trois organes : la mission d'évaluation et de contrôle (MEC), chargée de contrôler l'utilisation des deniers publics, la mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale (MECSS), qui a pour but de vérifier l'application des lois de financement de la sécurité sociale et de procéder à l'évaluation de toute question relative aux finances de la sécurité sociale, et le comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques (CEC), qui conduit des évaluations de politiques publiques et apporte son expertise sur les études d'impact qui accompagnent les projets de loi déposés par le Gouvernement.

Le premier tour se tiendra le 10 juin 2012 et le second tour le 17 juin 2012.